



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPORT

Service assainissement collectif





CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours





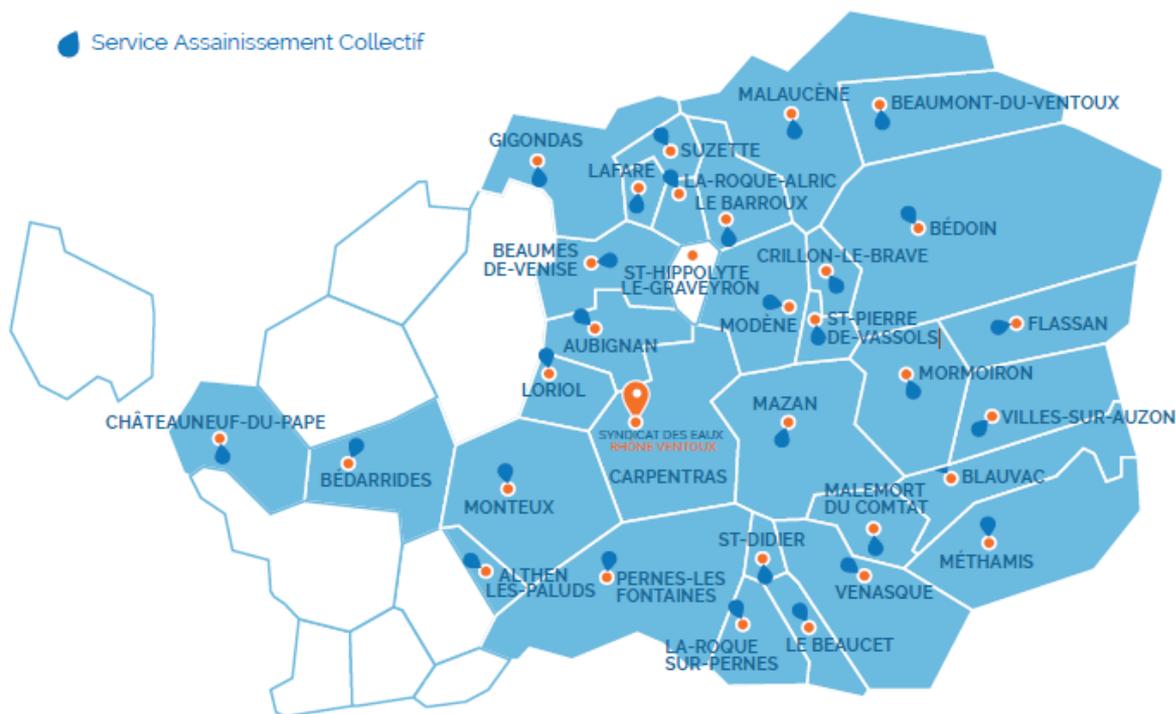
LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPREND AU 1ER JANVIER 2023

(DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022)

31 communes adhérentes

44 570 primes fixes

4 301 657 m3 facturés





I-LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien
et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations...

Emprunt



II – LA SECTION D’EXPLOITATION A-RECETTES – LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L’ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée une fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu’à l’amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l’Agence de l’eau

Participe à la modernisation des réseaux





II – LA SECTION D'EXPLOITATION A-RECETTES – LES TARIFS

PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2023, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe annuelle est de 29,60 € HT

Le prix au m³ : 1,615 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 41,90 € HT par an (40 € HT/an en 2022)

Le prix au m³ : 1,1740 € HT (1,1208 HT/m³ en 2022)

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m³ est de 3,90 € TTC (3,82 € TTC le m³ au 1^{er} janvier 2022).



CAS PARTICULIER : CARPENTRAS

Evolution des tarifs pour la commune de Carpentras au 1^{er} janvier 2023.

PART SYNDICAT :

Conformément à la délibération du 17 décembre 2020 :

La prime fixe est de 15 € HT par an

Le prix au m³ : 1,00 € HT par m³ (0,90 € HT par m³ en 2022)

PART DELEGATAIRE :

Identique au reste du territoire

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m³ est: 3,09 € TTC par an
(2022 : 2,90 €)





- *Le contexte géopolitique et économique de 2022 a eu pour conséquence des coûts d'énergie qui ont explosé et une augmentation des prix des réactifs chimiques, et des matériaux notamment. En assainissement, l'énergie est le 2^{ème} poste de dépenses après le personnel.*
- *De ce fait, et compte tenu de la formule d'indexation issue du contrat de délégation de service public, le tarif du service de l'assainissement a augmenté de façon plus importante que les années précédentes.*





II – LA SECTION D'EXPLOITATION A- RECETTES : PROPOSITIONS 2023

Le produit attendu de la redevance de l'assainissement s'élève à 6.500.000,00 €.

Les prévisions de recettes restent identiques à 2022 (-7% par rapport au réalisé de 2022).

En effet, l'analyse du contexte climatique de 2022 et les consommations constatées sur l'année, montrent un comportement plus économe des usagers et donc un impact sur les volumes facturés.

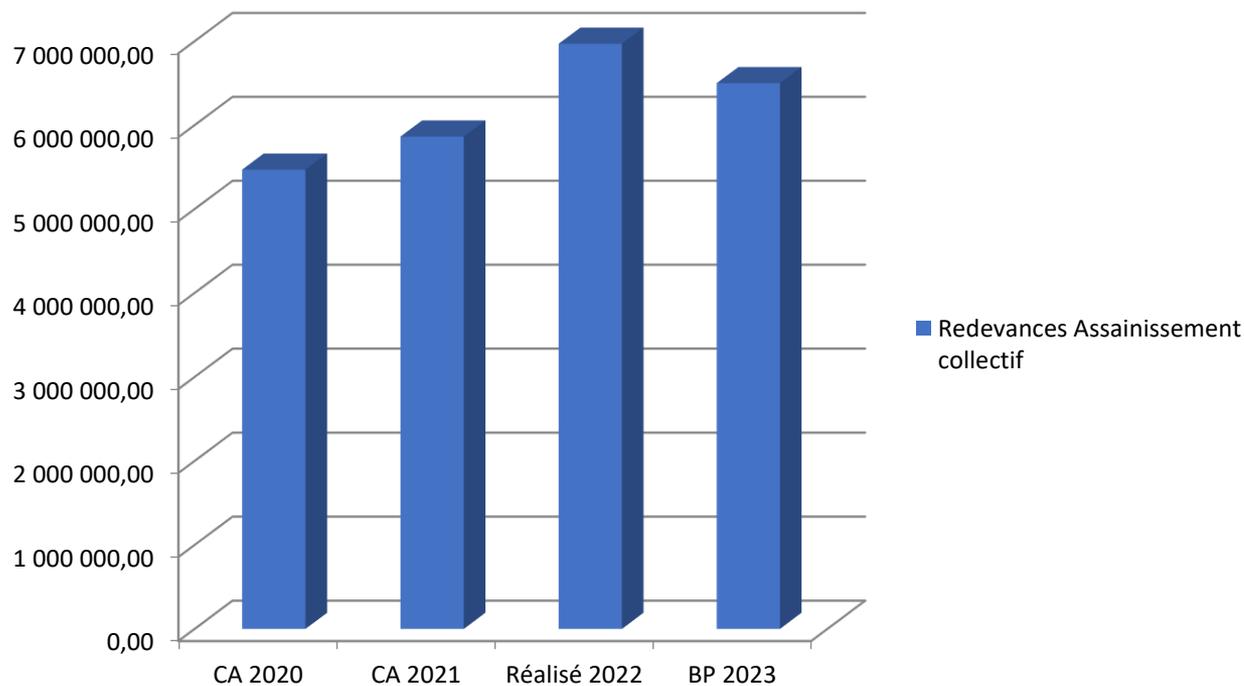
- *Malgré ce contexte et les enjeux toujours plus importants (maintien du patrimoine, mise en conformité des systèmes, amélioration de l'épuration par temps de pluie, retour au sol des boues menacé par des évolutions réglementaires qui risquent d'imposer aux collectivités de nouveaux investissements), il a été fait le choix de ne pas réviser le montant de la part collectivité.*
- *Cependant, compte tenu des hausses de prix impactant le coût des investissements (environ 30%), moins de travaux seront prévus en 2023.*
- *Une attention sera portée durant cette année 2023 pour mesurer l'impact de cette inflation sur la qualité du service*



II – LA SECTION D'EXPLOITATION

A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

Redevances Assainissement Collectif





II – LA SECTION D’EXPLOITATION B- DEPENSES : PROPOSITIONS 2023

Les dépenses de gestion courante s’élèvent à 1 154 400 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 697 000,00 € (augmentation de 27,58 % par rapport au réalisé de 2022)

Cette évolution est due au contexte actuel, à l’amélioration de la prime à la performance du délégataire et aux honoraires.

- charges de personnel pour un montant de 457 400,00 € (augmentation de 23,15 % par rapport au réalisé de 2022)

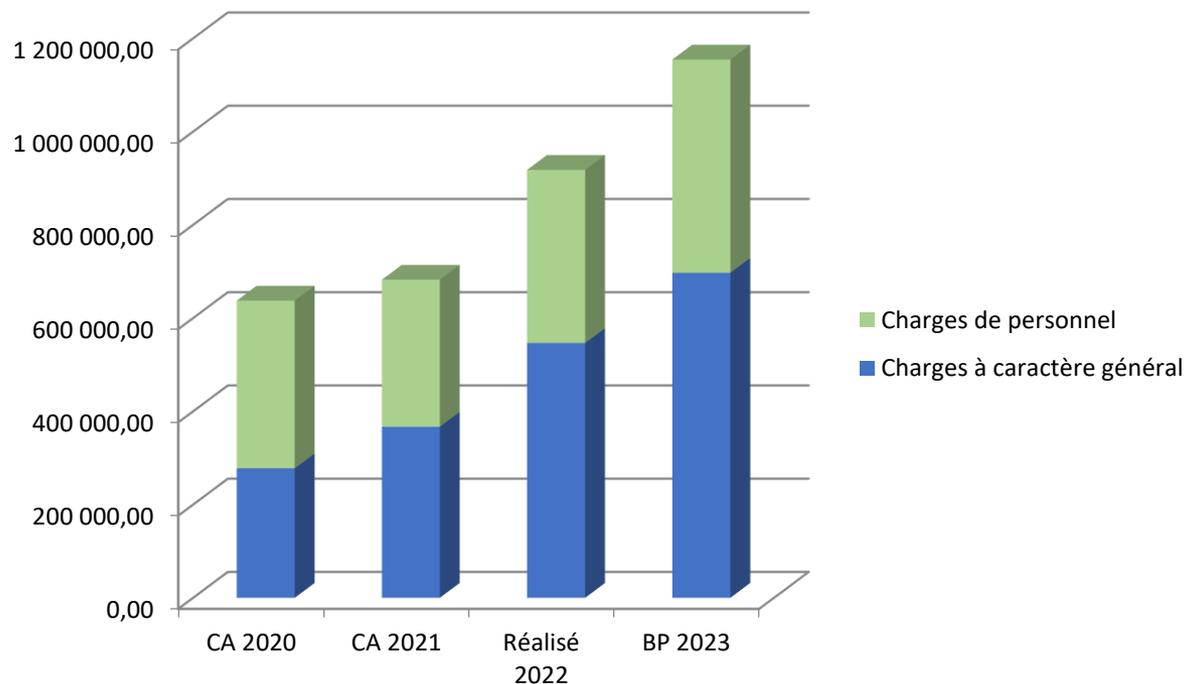
L’augmentation des dépenses de personnel est due à la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel et à l’évolution de la carrière des agents et aux charges sociales associées, à la hausse du point d’indice pour l’année complète, et à l’augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l’eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l’assainissement collectif pour 110 000,00 € (sauf les dépenses spécifiques affectées au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).





II – LA SECTION D'EXPLOITATION B- DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 5,76 % des dépenses de la section d'exploitation





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement:

- Schémas directeurs
- Mise aux normes de station d'épuration (Althen des Paluds, La Roque sur Pernes, Méthamis)
- Renouvellement des réseaux
- Réduction des eaux claires parasites
- Poursuite de l'étude pour aboutir sur le projet de méthanisation des boues

Des programmes pluri annuel continuent également:

- L'accord cadre réseaux sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des communes
- L'accord cadre pour le renouvellement des clôtures.
- L'accord cadre pour le maintien en état du génie civil des ouvrages





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A- RECETTES : PROPOSITIONS 2023

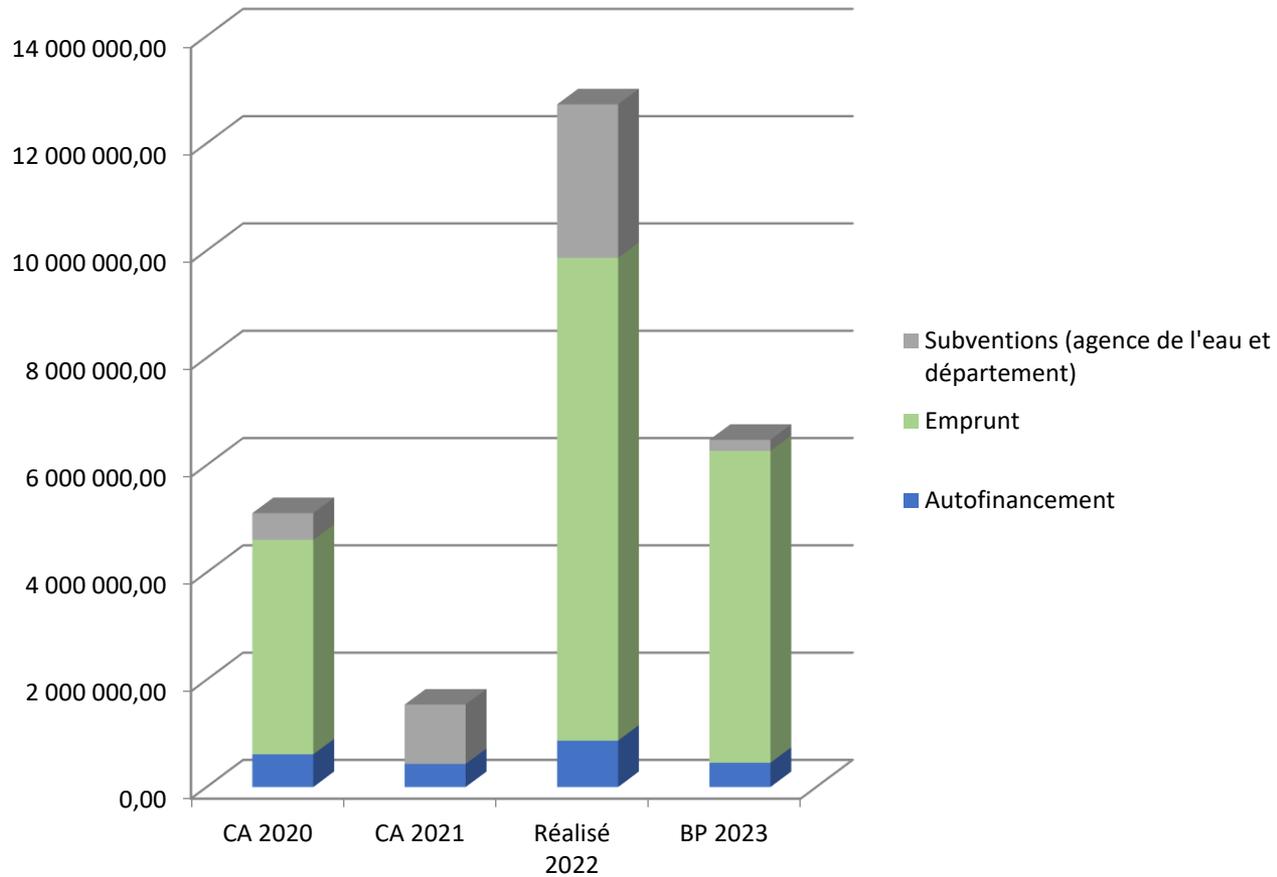
Il est prévu que les travaux soient financés par les emprunts pour un montant de 5 906 007,00 € (sans les restes à réaliser).

L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieux l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024) l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent habitants. L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.





II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : PROPOSITIONS 2023

Nouveaux investissements

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Aubignan / Beaumes – Schéma Directeur – AP-CP	100 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	100 000,00	30 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras – Réhabilitation du réseau – AP-CP	840 000,00	252 000,00
Bédarrides – Renforcement du pompage du PR autoroute - AP-CP	312 000,00	93 600,00
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation du réseau – AP-CP	432 000,00	129 600,00
Méthamis – Construction d'une nouvelle Station d'épuration – AP-CP	840 000,00	252 000,00
Monteux – Mise en place d'une unité de méthanisation	50 000,00	50 000,00
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet EST – Réhabilitation du réseau – AP-CP	708 000,00	212 400,00
Territoire du Syndicat - Accord Cadre 2022/2026 – Renouvellement Extension et Déplacement	1 200 000,00	1 200 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	4 382 000,00	2 189 600,00
TOTAL C (A+B)	4 482 000,00	2 219 600,00



GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

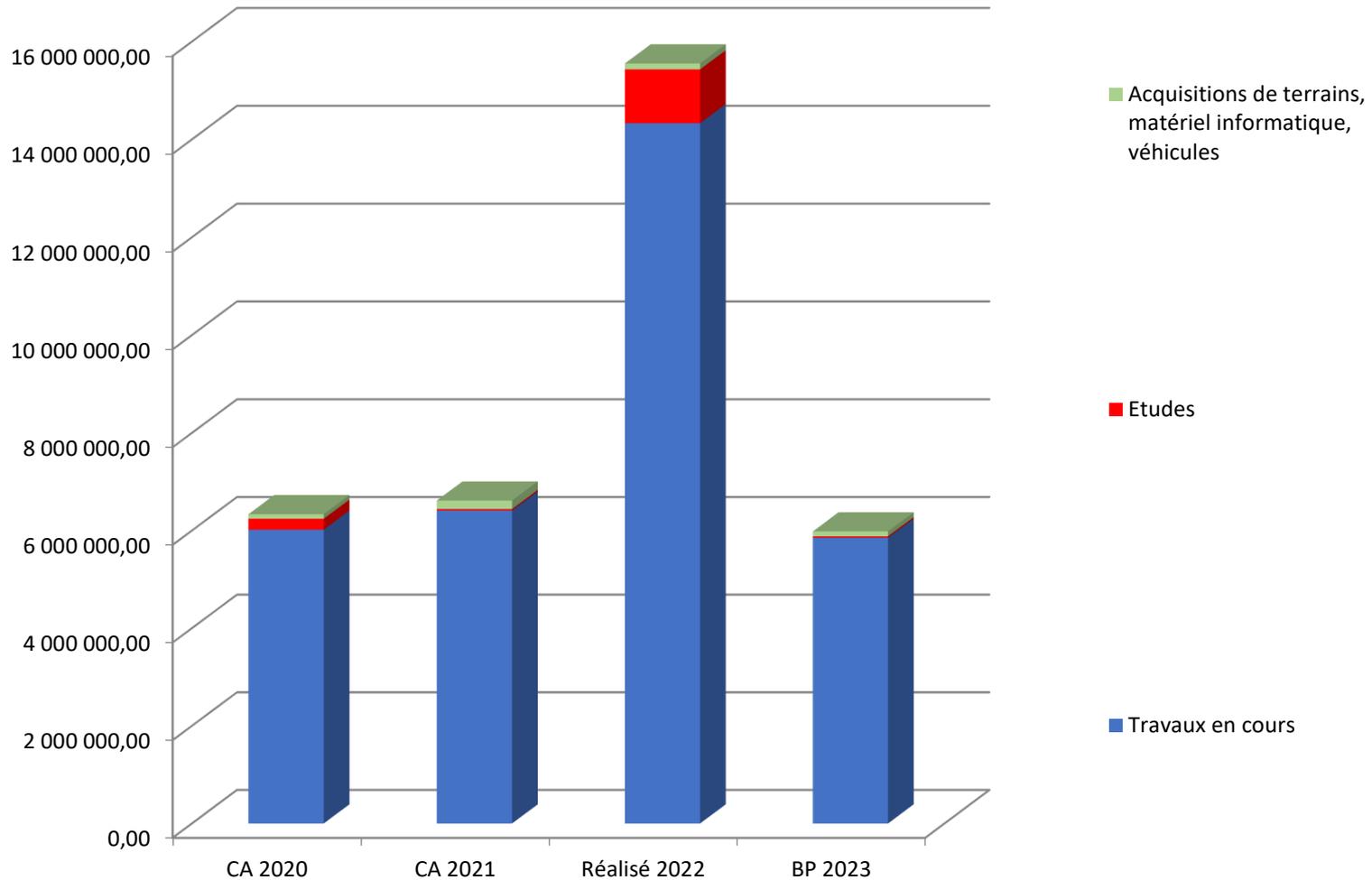
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Beaumes de Venise – Rte de Caromb, Avenue Jules Ferry – Réhabilitation du réseau	955 000,00	420 200,00
Bedoin – Quartier les Aubertes – Extension du réseau	540 000,00	486 000,00
Carpentras – Rues Marie Thérèse Chalon, François Jouve – Réhabilitation du réseau	1 320 000,00	356 400,00
Châteauneuf du Pape - Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue L Pasteur, Route de Courthézon, Collecteur Amont STEP et chemin de Boursan - Renouvellement du réseau Amont STEP	2 160 000,00	475 200,00
Châteauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Réhabilitation du réseau	606 000,00	181 800,00
Châteauneuf du Pape – Renforcement de la capacité épuratoire STEP	779 200,00	150 000,00
La Roque sur Pernes – Renouvellement de la STEP	624 000,00	349 440,00
Mazan – Chemin de l'Auzon, Bigourd – Réhabilitation du réseau	840 000,00	504 000,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Réhabilitation du réseau	894 000,00	268 200,00
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches, city stade - Réhabilitation du réseau	612 000,00	214 200,00
Pernes les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Réhabilitation du réseau	480 000,00	168 000,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland - Réhabilitation du réseau	528 000,00	79 200,00
SOUS-TOTAL (D)	10 338 200,00	3 652 640,000

TOTAL GLOBAL E (C+D)	14 820 200,00	5 872 240,00
-----------------------------	----------------------	---------------------



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE





IV – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 5 389 200 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2023 est de 120,92 € par prime fixe (112,11 € en 2022).

EVOLUTION DE LA DETTE

